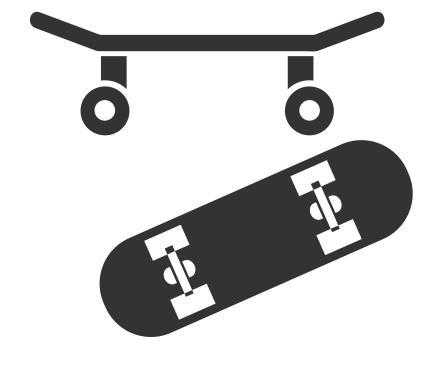
## Tous les jours de 8 h à 22 h SONT AUTORISÉS

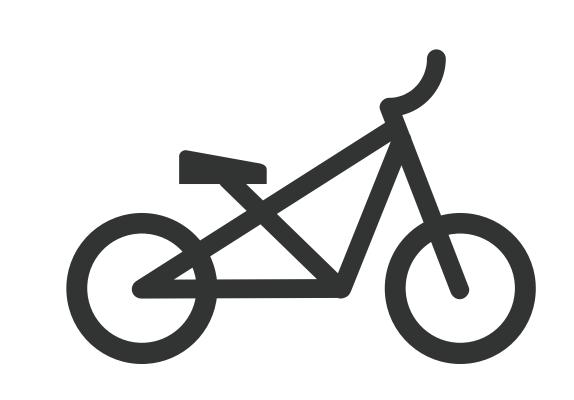
SUR LA PISTE

AUCUN SURVEILLANT SUR LES LIEUX. SOYEZ PRUDENT!











- Patins à roues alignées
- Trottinettes
- Vélos de type BMX



Aucun véhicule à moteur toléré

## SÉCURITÉ

- La pratique de ces sports est à vos risques. La Ville n'assume aucune responsabilité.
- Le port du casque protecteur est OBLIGATOIRE.
- Le port d'équipement de protection des genoux, des mains, des coudes et des poignets est recommandé.
- Les BMX et les planches à roulettes ne peuvent utiliser la piste simultanément.
- La musique est interdite sur le site.
- La supervision d'un adulte est obligatoire pour les enfants de 10 ans et moins.







## COMPORTEMENT

- Il est interdit aux spectateurs de circuler sur la piste.
- Le respect des usagers du parc est primordial.
- Interdiction de dessiner des graffitis.
- Toute personne qui ne respecte pas ces règlements pourra être expulsée du site.

En cas de pluie, de dommage, d'accumulation d'eau ou de débris, la piste sera fermée. En cas de dommage ou de bris, avisez le Service des loisirs et de la vie communautaire au 450 263-6464. En cas d'urgence, composez le 9-1-1.





